CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 4	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	11 690	496	11 194		11 194	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	86 436	10 524	75 912		75 912	
	Autres immobilisations corporelles	8 361	1 416	6 945		6 945	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	106 487	12 436	94 051		94 051	
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	25 000		25 000		25 000	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	195 050		195 050		195 050	
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	5 686		5 686		5 686	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 099 525		1 099 525	160 884	938 641	583.43
	Autres créances	121 104		121 104	5 884	115 220	NS
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				82 006	-82 006	-100.00
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	626		626		626	
	Total III	1 446 991		1 446 991	248 775	1 198 216	481.65
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 553 478	12 436	1 541 042	248 775	1 292 267	519.45

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 4	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000)	20 000	20 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 000		2 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	26 934		26 934	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	311 338	28 934	282 404	976.04
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	360 272	48 934	311 338	636.24
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	96 885		96 885	
	Concours bancaires courants	64 990		64 990	
	Emprunts et dettes financières diverses		3 787	-3 787	-100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	663 709	78 996	584 712	740.18
	Dettes fiscales et sociales	343 327	113 483	229 844	202.54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 916		5 916	
	Autres dettes	5 945	3 576	2 369	66.25
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 180 771	199 841	980 929	490.85
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 541 042	248 775	1 292 267	519.45
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 103 524	199 841		

GAMMA SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 2 rue Louis Breguet
34430 ST JEAN DE VEDAS

RCS MONTPELLIER 979 034 485

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONSDE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 311 337,95 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice	311 337,95 euros

Affectation :

A titre de dividendes ***Soit 5,715 euros par action***	114 300 euros
Le solde	197 037,95 euros
En totalité au compte « Autres réserves » ***S'élevant ainsi à 223 971,62 euros après affectation***	197 037,95 euros

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 102 870 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 11 430 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de

référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

La Société MINERVE CONSULTING & INVEST
Présidente
Représenté par Monsieur
Alexandre RHANBAJA

Minerve Consulting & Invest
1, rue des patelles
34750 Villeneuve les
maguelone